

République Française Département de Haute-Savoie COMMUNE DE ONNION 	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 🌀 Séance du 30 juin 2026 🌀 L'an deux mille vingt-six, le à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 25/06/2026, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,																																																						
Nombre de conseillers en exercice : 15 Présents : 12 Absents excusés : 03 Pouvoirs : 02 (CAVET Elise ayant donné procuration à GERVAIS André et GUILLERON Audrey ayant donné procuration à PAPI Guillaume) Votants : 14 Secrétaire de séance : VELAT Jocelyne																																																							
<table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>GERVAIS André</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>VELAT Jocelyne</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>PAPI Guillaume</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MAURE Nadine</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>JADOT Jean-Noël</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	GERVAIS André	✓		VELAT Jocelyne	✓		PAPI Guillaume	✓		MAURE Nadine	✓		JADOT Jean-Noël	✓		<table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>GERVAIS Jean-Claude</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>BONDAZ Viviane</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>OBERSON Jean-François</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>MAURE Céline</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CAVET Elise</td><td></td><td>✓</td></tr></table> <table><tr><td></td><td>Présent</td><td>Absent</td></tr><tr><td>JACQUARD Thierry</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>CHARDON Brigitte</td><td>✓</td><td></td></tr><tr><td>GUILLERON Audrey</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>HAY Matthieu</td><td></td><td>✓</td></tr><tr><td>LAFFONT Florent</td><td>✓</td><td></td></tr></table>		Présent	Absent	GERVAIS Jean-Claude	✓		BONDAZ Viviane	✓		OBERSON Jean-François	✓		MAURE Céline	✓		CAVET Elise		✓		Présent	Absent	JACQUARD Thierry	✓		CHARDON Brigitte	✓		GUILLERON Audrey		✓	HAY Matthieu		✓	LAFFONT Florent	✓	
	Présent	Absent																																																					
GERVAIS André	✓																																																						
VELAT Jocelyne	✓																																																						
PAPI Guillaume	✓																																																						
MAURE Nadine	✓																																																						
JADOT Jean-Noël	✓																																																						
	Présent	Absent																																																					
GERVAIS Jean-Claude	✓																																																						
BONDAZ Viviane	✓																																																						
OBERSON Jean-François	✓																																																						
MAURE Céline	✓																																																						
CAVET Elise		✓																																																					
	Présent	Absent																																																					
JACQUARD Thierry	✓																																																						
CHARDON Brigitte	✓																																																						
GUILLERON Audrey		✓																																																					
HAY Matthieu		✓																																																					
LAFFONT Florent	✓																																																						

DELIBÉRATION N°82_2026 ADOPTÉE à l'unanimité	<u>DOMAINE ET PATRIMOINE : ACQUISITION D'UNE PARCELLE CADASTREE SECTION A NUMERO. 3712 – CHEMIN DES DODES</u>
---	--

Rapporteur : M. Le Maire

M. Le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente d'une parcelle située au bourg, chemin des Dodes.

Il souligne la nécessité de cette acquisition, au vu de sécuriser l'accès au parc de jeux ainsi que du cimetière en élargissant l'accès existant.

Il est ainsi proposé d'acquérir cette parcelle, section A numéro 3712 situé chemin des Dodes :

Contenance : 247 m²

Zonage au plan local d'urbanisme : UE

Prix acquisition : 15 euros/m²

Propriétaire : M. VIGNE Jacques

Le prix de vente : TROIS MILLE SEPT CENT CINQ EUROS (3705.00 euros)

Vu le code général des collectivités locales,

Où cet exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le Maire entendu et après en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée section A numéro 3712 d'une superficie totale de 247 m², appartenant à M. VIGNE Jacques, au prix de TROIS MILLE SEPT CENT CINQ EUROS (3705.00 euros).

S'ENGAGE à abattre la haie et poser une clôture occultante.

DIT que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune.

VALIDE le principe de prévoir cette acquisition avec M. VIGNE Jacques sous forme d'un acte authentique en la forme administrative à recevoir par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du CGCT ;

MANDATE M. Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2026

Et ont signé au registre les membres présents.

La Secrétaire de Séance,

VELAT Jocelyne



Le Maire,

GERVAIS André

